



Dossier technique
Sélective Inter-Régionale Nord

Le 22 mars 2025

MELUN

Dossier technique Sélective Inter- Régionale Nord

**HAUTS DE FRANCE
ILE DE FRANCE
BRETAGNE
CENTRE VAL DE LOIRE
PAYS DE LA LOIRE
NORMANDIE
GRAND-EST
BOURGOGNE FRANCHE COMTE**

Forclusion / limite d'engagement :

24 FEVRIER 2025

Contact technique

Responsables techniques

Marion LIMBACH-TARIN marion.limbach-tarin@ffgym.fr

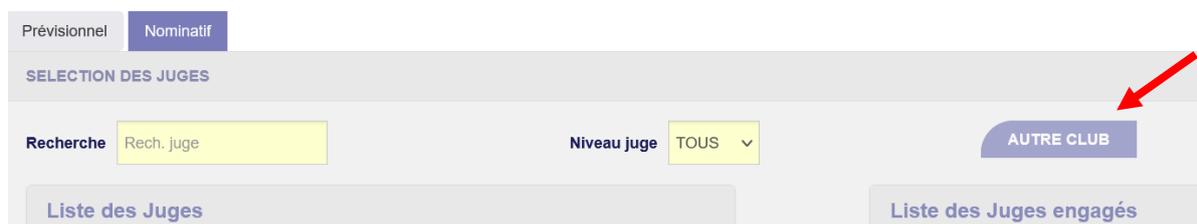
Céline MICHEL celine.michel@ffgym-na.fr

Procédure d'engagement des juges

Les clubs engagent leurs juges dans engagym avant le 24 février 2025 (Case juge en bout de ligne de l'évènement dans Engagym).



Même procédure pour les clubs qui souhaitent inscrire un juge non licencié dans leur club (cliquer sur « autre club »).



Dans le cas où un club ne connaît pas le nom du juge qui officiera, il engage un juge prévisionnel avant la date limite. Le « juge prévisionnel » devra être mis à jour par un « juge nominatif » dans les meilleurs délais.



En cas de modification de juge, le club peut modifier dans Engagym jusqu'au 11 mars 2025. Après cette date, les demandes de modification doivent être justifiées et envoyées par mail à jugegac@ffgym.fr

Accréditations

Les demandes d'accréditations dirigeant et entraîneurs se font via EngaGym comme pour les gymnastes.

A l'accueil des clubs, chaque responsable de club se verra remettre les accréditations suivantes :

- 1 accréditation dirigeant (s'il en a fait la demande sur EngaGym)
- 1 accréditation par gymnaste engagé
- 1 accréditation par juge engagé via le formulaire
- 1 accréditation par entraîneur (s'il en a fait la demande via EngaGym)

Le nombre d'accréditations entraîneur pour chaque club est défini par le nombre de gymnastes (par discipline) :

- 1 entraîneur pour 1 ou 2 gymnastes
- 2 entraîneurs pour 3 à 8 gymnastes
- 3 entraîneurs pour 9 à 14 gymnastes
- 4 entraîneurs pour 15 gymnastes et +

Engagements des gymnastes :

Tarifs

Filière Performance :

29,25 euros par gymnaste

Filière Elite :

39 euros par gymnaste

Les engagements sont à réaliser par EngaGym avant le 24 février 2025 (23h59).

Règlement des engagements

La date de forclusion pour le règlement des engagements est fixée au 24/02/2025

Le règlement peut s'opérer

- Par virement :

IBAN : FR76 1027 8062 1400 0201 1450 175

BIC : CMCIFR2A (*à privilégier*)

- Par chèque :

À l'ordre du CRIFGYM

1 All. Scheurer Kestner, 92150 Suresnes

Accueil des clubs

- ✓ L'accueil, le dossier avec les accréditations sera à retirer dans la salle de compétition dès votre arrivée : **de 17h à 20h le Vendredi, de 8h00 à 12h le samedi.**
- ✓ Signaler toutes données erronées à l'arrivée à l'accueil

Forfaits :

- Forfait déclaré avant la date de forclusion des engagements : pas de droits d'engagements à régler, pas d'amende.
- Forfait justifié après la date de forclusion des engagements : droits d'engagement conservés. Un justificatif doit être fourni (certificat médical, etc...)
- Forfait non déclaré ou forfait non justifié après la date de forclusion des engagements : droits d'engagement conservés, amende.

Le forfait est à déclarer via l'application EngaGym.

Vérification des licences

ATTENTION : Les licences des athlètes et entraîneurs seront vérifiées en chambre d'appel.

L'entraîneur devra les avoir avec lui. Elles devront comporter les photos des athlètes présents.

Certificats médicaux élite

Certaines catégories nécessitent un certificat médical élite. Ce certificat doit être envoyé à la Fédération Française de Gymnastique à certificatmedicalelite@ffgym.fr au plus tard 7 jours avant la compétition concernée (soit avant le 15 mars).

Les gymnastes dont le certificat n'a pas été transmis à la Fédération devront être en mesure de le présenter sur place sans quoi ils ne seront pas autorisés à concourir.

Modalités de compétition

Echauffements

L'échauffement spécifique se déroule sur la piste d'échauffement **qui sera la même quand salle de compétition.**

À la suite du défilé, les gymnastes auront 2 passages de préparation sur la piste de compétition.

Organisation du plateau

L'accès au plateau de compétition n'est autorisé qu'aux compétiteurs, aux entraîneurs, aux juges en tenue. Les compétiteurs doivent maintenir l'espace de compétition dégagé de leurs effets personnels.

Planning de compétition

Le planning prévisionnel est disponible sur le site de la FFGYM, sur la page du calendrier de la compétition, ainsi que sur le site du Comité Régional. Le planning définitif sera diffusé à ces mêmes endroits.

Formalité	Où	Date limite
Engagement des gymnastes	EngaGym	24 février 2025
Accréditations entraîneurs et dirigeants	EngaGym	24 février 2025
Engagement des juges	Formulaire	24 février 2025
Païement des engagements	EngaGym	24 février 2025

Entrainement plateau compétition

Un entrainement plateau est proposé le **vendredi de 17h30 à 20h00 accès libre pour les clubs.**